



CANDIDAT
PARC NATUREL
REGIONAL

DE L'ARPILLE

VALLÉE DU TRIENT

À LA CIME DE L'EST

COTONÉASTER COTONEASTER HORIZONTALIS HORIZONTAL



COTONÉASTER

COTONEASTER HORIZONTALIS

HORIZONTAL

Originaire de Chine et introduit comme plante ornementale, il colonise principalement les endroits ensoleillés comme les lisières, prairies et pâturages secs qui sont des milieux à haute valeur écologique. Son potentiel d'expansion est rapide dû à ses divers modes de reproduction : par les graines transportées par les oiseaux ou par les tiges rampantes créant de nouveaux arbustes.

Reconnaître

Arbuste rampant, haut de 20 cm à 1 m de haut avec beaucoup de branches, sans aiguilles ni épines. Les rameaux de second ordre sont distiques, ce qui veut dire que les petites branches qui partent de la principale sont disposées en deux rangées opposées sur une même ligne. Les feuilles, vert foncé et luisantes sur le dessus et vert pâle sur le dessous, sont coriacées, de forme ovale. Elles sont légèrement couvertes de poils courts sur la surface inférieure (mais pas supérieure) et longues de 5 à 12 mm. Les feuilles rougissent à l'automne et tombent en hiver. Les petites fleurs sont de couleur rose vif à blanche avec des pétales dressés et fleurissent d'avril à mai. Les fruits sont mûrs durant l'automne et sont ronds et rouges. **Attention:** le cotonéaster horizontal se confond facilement avec d'autre cotonéasters indigènes. Pour s'assurer qu'il s'agit bien d'un cotonéaster horizontal il faut que les feuilles soient luisantes et que les rameaux soient bien distiques.

Précautions

Les fruits sont toxiques pour les humains. Le contact de la plante peut provoquer des irritations, le port de gants est conseillé.

Lutte

Annoncer la présence de cette plante via InvasivApp, ou contacter le Parc naturel régional. Arracher les jeunes plants 1x/an avec un maximum de racines. Abattre et dessoucher les arbustes.

Prévention

Contre toutes les plantes envahissantes, semer ou planter des espèces locales après chaque chantier dans votre jardin lorsque la terre est mise à nu. Ne pas acheter ou propager cette plante ornementale.

Évacuation des déchets

Les petites quantités peuvent être incinérées avec les déchets ménagers, les plus grandes quantités peuvent être amenées dans la benne pour les incinérables à la décharge de votre commune ou au triage forestier (St-Maurice et Evionnaz). Renseignez-vous au préalable et annoncez la dépose au personnel.



Annoncer les plantes envahissantes
avec l'application InvasivApp



POUR RESTER INFORMÉ.E, RETROUVEZ-NOUS EN LIGNE!



@parcvalleedutrient - www.parc-valleedutrient.ch